



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

Fisheries Policy Mediterranean and Black Sea

Bruxelles
MARE.D3 –E1/PCO-RG/Ares(2021)

À tous les présidents et secrétaires des CC

Objet: Signature de conventions de subvention entre la Commission et les conseils consultatifs en 2021

Chers conseils consultatifs,

2021 marque le début d'une nouvelle période de financement, dont les fonds, y compris ceux liés aux conseils consultatifs, seront couverts par le règlement EMFAF (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)¹. Ce règlement a fait l'objet d'un accord consolidé entre le Parlement européen et le Conseil en décembre dernier, mais n'est toujours pas formellement adopté, ce qui signifie que la signature des subventions financières aux CC doit être reportée de quelques mois.

Ceci n'affectera bien entendu que les CC, qui démarrent leur exercice financier en début d'année². Pour permettre aux CC de fonctionner correctement malgré l'adoption tardive de l'EMFAF, nous avons inclus une disposition spécifique dans l'EMFAF prévoyant une rétroactivité exceptionnelle des dépenses à partir du 1er janvier 2021 pour les subventions de fonctionnement aux conseils consultatifs. Cependant, **l'admissibilité commencera à partir du moment où nous recevrons une demande officielle**. Par conséquent, nous vous encourageons tous à faire comme si l'EMFAF était déjà entré en vigueur, et à postuler conformément à la date de début de votre exercice. Grâce à la règle exceptionnelle de rétroactivité des CC en 2021, vous pouvez poursuivre votre activité et vos dépenses. Nous commencerons à examiner les candidatures dès que nous les recevrons. Seule la signature des conventions de subvention sera reportée vers la mi-2021, lorsque l'EMFAF et la décision de financement autorisant les subventions aux conseils consultatifs seront adoptés.

Comme déjà annoncé en 2020, nous conserverons en 2021 les mêmes montants qu'en 2020, rappelés ci-dessous.

¹ Voir Art. 40 © de l'accord consolidé

² MEDAC, BISAC, BSAC, SWWAC, LDAC

| Advisory Council | 2021 financial grant amount |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Aquaculture AC | 300.000 |
| Baltic Sea AC | 300.000 |
| Black Sea AC | 200.000 |
| CC RUP | 320.000 |
| Long Distance AC | 350.000 |
| Market AC | 300.000 |
| MEDAC | 385.000 |
| North Sea AC | 300.000 |
| North Western Waters AC | 330.000 |
| Pelagics AC | 310.000 |
| South Western Waters AC | 335.000 |

En outre, comme nous l'avons noté en décembre dernier que certains conseils consultatifs ont écrit directement à la FAO³, je profite de cette lettre pour vous rappeler à tous que les conseils consultatifs ne peuvent écrire directement qu'à la Commission et aux États membres. Si vous souhaitez envoyer des recommandations à d'autres organisations telles que l'AIECP, la FAO, les RFMO ou d'autres organisations internationales dans le cadre de vos activités, veuillez nous envoyer ces recommandations, et nous les traiterons directement.

Permettez-moi de vous remercier pour votre engagement, en particulier lors de la dernière réunion inter-CC, qui a été très appréciée. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson (Pascale.Colson@ec.europa.eu; + 32 2 29 56273) si vous avez des questions sur cette lettre.

Cordialement,

Lena ANDERSSON PENCH
Directrice

³ Cela s'est produit dans le contexte de la discussion sur la durabilité sociale dans la chaîne de valeur de la pêche